

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

20 – 25 mars 2021

20. Mise à jour n°2 du catalogue des tarifs 2021

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le catalogue des tarifs joint à la présente,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs des droits de stationnement payant : le stationnement devient payant tous les jours de la semaine de 9 heures à 18 heures excepté les samedis et dimanches matin. La durée maximale de stationnement passe de 4h15 à la journée. Les tarifs sont désormais déterminés à 1 € de l'heure (suppression du tarif à la demi-heure),

Considérant qu'il y a lieu de créer des tarifs pour les deux emplacements bus sur le parking de l'Abbaye : la dépose minute est gratuite (20 minutes de stationnement sont offertes) et le droit de stationnement à la journée est fixé à 10 €,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la modification des tarifs des droits de stationnement payant tels que présentés dans le Catalogue des Tarifs exercice 2021 annexé à la présente délibération,

APPROUVE la création des tarifs liés aux droits de stationnement des bus sur le parking de l'Abbaye tels que présentés dans le Catalogue des Tarifs exercice 2021 annexé à la présente délibération,

ADOpte les tarifs tels que figurant au Catalogue des Tarifs pour l'exercice 2021, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans chaque tableau de tarif.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ